

IV. LES VOIES RÉGIONALES ET BILATÉRALES

La gestion des relations bilatérales de commerce et d'investissement est un art qui exige de choisir les bons instruments. Prenons la relation entre le Canada et les États-Unis : l'OMC et l'ALENA établissent des règles pour résoudre les différends et, fonctionnant dans le cadre du même système commercial, nous avons la possibilité d'élaborer de meilleures solutions à des problèmes communs. En outre, les procédures douanières que nous avons élaborées, les accords en matière de défense que nous avons établis et les contacts politiques et diplomatiques que nous entretenons renforcent nos relations. À l'avenir, la gestion des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis devra tenir compte de notre intégration économique croissante. Cela signifie que le gouvernement doit gérer les différences dans les politiques sociales, culturelles et économiques.

Dans le même temps, des accords régionaux peuvent élaborer des engagements et des règles dans des domaines qui ne sont pas traités de manière exhaustive par les accords multilatéraux, comme l'investissement, les services ou la concurrence. Ces innovations peuvent alors fournir des modèles pour le système commercial mondial. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, par exemple, contient des dispositions novatrices sur la facilitation des échanges, et l'initiative visant un Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne, annoncée en décembre 2002, cherchera à compléter les résultats de Programme de Doha pour le développement. Il est également utile de rappeler la procédure que nous avons suivie jusqu'à ce jour dans les accords sur l'environnement et sur le travail. Nous avons tiré des leçons de l'expérience acquise en passant de l'ALENA aux négociations bilatérales actuelles, une expérience ponctuée par les accords de libre-échange entre le Canada et le Chili et entre le Canada et le Costa Rica, dont l'élaboration nous a appris la valeur d'une approche propice à la facilitation.